

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° I-CD278

présenté par  
M. Zulesi, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 81, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Les décrets mentionnés au II du présent article sont publiés au plus tard le 31 décembre 2020. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les décrets qui régissent la prime de transition énergétique soient pris avant la fin de l'année, de manière à ce que la mesure puisse être mise en œuvre de manière efficace dès début 2020.